

# maintenant !

- **Projet de délibération**  
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 25 juin 2012  
Séance du 29 mai 2012

## 21 Programme d'Action Foncière (PAF) - signature d'une convention de substitution à la Communauté de l'Agglomération Creilloise

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

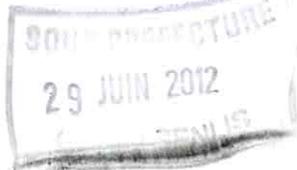
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
Mme PAMART  
Mme BARBETTE  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. CHEURFA



Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Afin de permettre la réalisation de nombreuses opérations d'urbanisme de l'agglomération, la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) a conclu le 4 mars 2010 un Programme d'Action Foncière (PAF) avec l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise (EPFLO). Ce Programme d'Action Foncière a fait l'objet de 2 avenants signés les 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 13 novembre 2011. L'objectif de ce programme est de permettre à la CAC et aux communes membres de saisir les opportunités foncières présentes sur son territoire afin de mettre en œuvre sa politique en matière de logement, de rénovation urbaine et de développement économique. La maîtrise foncière des opérations identifiées est assurée par l'EPFLO, la CAC s'étant engagée à procéder aux rachats progressifs des terrains à compter de 2015.

# maintenant !

Conformément aux dispositions du PAF, chaque commune peut se substituer à la CAC dans ses engagements de rachats par convention à intervenir entre la CAC et la commune.

Au vu de l'avancée de certains projets de notre commune, il a été proposé à l'EPFLO de réaliser le portage foncier de certains ilots sur Creil identifiés au PAF, notamment l'îlot « Au lutin Bleu » : parcelles cadastrées section XA n°42, 234, 235, 240, 273, 275, 329, 370 et 371.

Aussi, afin de permettre le portage foncier de cet îlot par l'EPFLO pour le compte de la commune, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de substitution de la commune à la CAC dans son engagement de rachat selon le modèle de convention ci-annexée.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le programme d'action foncière conclu par la Communauté de l'Agglomération Creilloise

Vu la convention de substitution ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 29 mai 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de substitution à la Communauté de l'Agglomération Creilloise dans ses engagements de rachats de l'îlot « Au Lutin Bleu » identifié au Programme d'Action Foncière signé entre la CAC et l'EPFLO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

notifiée le 02.07.12

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 02.07.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

2/2